

cite comme le modèle du parlementarisme, au milieu d'une population très jalouse de ses prérogatives, et dans un endroit où la division des partis politiques est profonde et bien caractérisée.

Cela ne prouve-t-il pas que même chez les tenants de l'esprit de parti, et au milieu d'une population familière avec le système parlementaire, on comprend qu'il est des intérêts supérieurs à ceux de parti, on comprend que ce dernier ne doit pas compter quand il s'agit des jeunes esprits qu'il ne faut pas laisser se fausser dans des écoles neutres ou impies?

C'est grâce à cette autre idée de leurs devoirs civiques que les catholiques anglais sont parvenus à faire échouer les projets de loi dont l'adoption aurait livré sans défense les âmes de leurs enfants à des éducateurs dont ils suspectent à bon droit les doctrines.

Et dans cette lutte, l'intervention du chanoine Hawkins ne fut pas la seule. On vit, à Londres même, des meetings monstres où siégeaient côte à côte, sur la même estrade, l'archevêque de Westminster, le marquis de Ripon, le duc de Norfolk et tous les catholiques notables. Les discours y furent plus énergiques que celui du curé de High Peak, énergiques aussi les résolutions. Et les efforts ne s'arrêtèrent pas là. Battus à la Chambre des Communes les lutteurs se représentèrent à la Chambre des Lords et finirent par faire rejeter la mesure qu'ils considéraient comme attentatoire à leur liberté de conscience.

Cette intervention du chanoine Hawkins, et la façon dont elle a été accueillie dans un pays en grande majorité protestante, nous a fait faire un douloureux retour sur nous-même.

Quelles clameurs ne se seraient pas élevées, dans un pays dont les habitants se croient foncièrement religieux, si, lorsqu'il s'est agi de sauver les écoles catholiques, un ministre du culte s'était avisé d'employer en chaire un langage aussi direct et aussi énergique que celui du curé de High Peak! Quel scandale si on avait vu un de nos archevêques présider une assemblée de protestation! Pourtant l'importance de la question n'était pas moindre ici qu'en Angleterre, les difficultés n'étaient pas plus insurmontables.

Pourquoi ne saurions-nous pas, tout comme les Anglais, nous débarrasser des liens de l'esprit de parti lorsque des intérêts supérieurs sont en jeu?

L'occasion se présentera peut-être bientôt de suivre l'exemple de nos coreligionnaires d'outre-mer. Dieu veuille que nous ayons le courage de les imiter.

*L'Action Sociale.*

---

— M. l'abbé J. Gagnon, ordonné prêtre à Montréal le 25 juillet, est arrivé le 14 août.